



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2022-354

PUBLIÉ LE 12 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, travail et de la solidarité de la région Centre-Val de Loire /

- R24-2022-12-07-00002 - Arrêté de délégation de signature pouvoirs propres champ travail - Indre (5 pages) Page 4
- R24-2022-12-09-00006 - Arrêté portant modification de la liste des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud homale (24 pages) Page 10

DRAAF Centre-Val de Loire /

- R24-2022-08-01-00006 - Accusé de réception d un dossier de demande d autorisation d exploiter EARL DES VALLEES (45) (2 pages) Page 35
- R24-2022-07-27-00015 - Accusé de réception d un dossier de demande d autorisation d exploiter EARL FACY (45) (1 page) Page 38
- R24-2022-08-01-00007 - Accusé de réception d un dossier de demande d autorisation d exploiter EARL REBUFFE (45) (1 page) Page 40
- R24-2022-07-28-00008 - Accusé de réception d un dossier de demande d autorisation d exploiter GAEC SAINTE MARIE (45) (1 page) Page 42
- R24-2022-07-08-00010 - Accusé de réception d un dossier de demande d autorisation d exploiter Mme BIGOT Justine (41) (1 page) Page 44
- R24-2022-07-11-00012 - Accusé de réception d un dossier de demande d autorisation d exploiter Mme VAUQUELIN Lætitia (41) (1 page) Page 46
- R24-2022-07-11-00011 - Accusé de réception d un dossier de demande d autorisation d exploiter Mr ETAVE Jean-Baptiste (41) (1 page) Page 48
- R24-2022-07-06-00007 - Accusé de réception d un dossier de demande d autorisation d exploiter Mr BAUDRON Auxence (41) (1 page) Page 50
- R24-2022-07-19-00001 - Accusé de réception d un dossier de demande d autorisation d exploiter Mr DUPUY David (41) (1 page) Page 52
- R24-2022-07-25-00003 - Accusé de réception d un dossier de demande d autorisation d exploiter Mr PARANT Christophe (45) (1 page) Page 54
- R24-2022-07-28-00007 - Accusé de réception d un dossier de demande d autorisation d exploiter Mr VINCENT Philippe (41) (1 page) Page 56
- R24-2022-07-19-00002 - Accusé de réception d un dossier de demande d autorisation d exploiter SARL DOMAINE DE L'INSTINCT (41) (1 page) Page 58
- R24-2022-07-28-00009 - Accusé de réception d un dossier de demande d autorisation d exploiter SCEA CODOUCHA (45) (1 page) Page 60
- R24-2022-08-01-00008 - Accusé de réception d un dossier de demande d autorisation d exploiter SCEA DE SAINT MARTIN (45) (2 pages) Page 62
- R24-2022-07-08-00011 - Accusé de réception d un dossier de demande d autorisation d exploiter SCEA DES DEUX NOYERS (41) (1 page) Page 65

R24-2022-12-06-00002 - BOURREAU Olivier prolongation (2 pages)

Page 67

R24-2022-12-06-00003 - EARL DE MANE prolongation (2 pages)

Page 70

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
travail et de la solidarité de la région Centre-Val
de Loire

R24-2022-12-07-00002

Arrêté de délégation de signature pouvoirs
propres champ travail - Indre

**DIRECTION REGIONALE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS
DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

Délégation de signature de la directrice régionale
de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
du Centre-Val de Loire,

VU le code du travail, notamment son article R. 8122-2,

VU le code rural,

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

VU l'arrêté ministériel du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Viviane DUPUY-CHRISTOPHE, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Indre, à compter du 1^{er} avril 2021,

VU l'arrêté ministériel du 29 mars 2021 portant nomination de Mme Nadia ROLSHAUSEN, sur l'emploi de directrice régionale adjointe de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, chargée des fonctions de responsable du pôle « politique du travail » du Centre-Val de Loire à compter du 1^{er} avril 2021,

VU l'arrêté interministériel du 14 novembre 2022 portant nomination de Mme Anouk LAVAURE sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire, à compter du 21 novembre 2022,

DÉCIDE

ARTICLE 1er : délégation permanente est donnée à Mme Viviane DUPUY-CHRISTOPHE, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Indre, et à Mme Nadia ROLSHAUSEN, responsable du pôle « politique du travail » de la DREETS Centre-Val de Loire à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire, les décisions mentionnées en annexe.

ARTICLE 2 : la directrice régionale de la DREETS Centre-Val de Loire par intérim autorise le délégataire à donner subdélégation de signature pour les décisions mentionnées en annexe à Mme Laure-Clémence PORCHEREL, responsable de l'unité de contrôle, à l'exception de celles figurant aux rubriques M, O, P2, P3, P4, P5, P6.

ARTICLE 3 : la présente décision prend effet dès sa publication et abroge la décision en date du 21 novembre 2022.

ARTICLE 4 : la directrice régionale de la DREETS Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution de la présente décision qui est publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Orléans, le 7 décembre 2022
la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités du Centre-Val de Loire,
Signé : Anouk LAVAURE

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à la **Directrice régionale de la DREETS Centre-Val de Loire**
12 place de l'Etape – CS 85809 – 45058 Orléans Cédex 1
- un **recours hiérarchique**, adressé **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif** : 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

ANNEXE

	Dispositions légales	Décisions
A - LIVRE 1 RELATION INDIVIDUELLE DE TRAVAIL		
A1	Articles L1237-14 et R1237-3 du code du travail	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture individuelles du contrat de travail
B - CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE		
B1	Article L 1242-6 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dérogation à l'interdiction de conclure un contrat de travail à durée déterminée pour effectuer certains travaux dangereux
B2	Article L 1251-10 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dérogation à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour effectuer certains travaux dangereux
C - GROUPEMENT D'EMPLOYEURS		
C1	Articles L 1253-17 et D 1253-7 à D 1253-11 du code du travail	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs
C2	Articles R 1253-19 et R 1253-27 du code du travail	Décision accordant, refusant d'accorder ou retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs pour le remplacement de chefs d'exploitation agricole ou d'entreprises artisanales, industrielles ou commerciales ou de personnes physiques exerçant une profession libérale
C3	Article R 1253-26 du code du travail	Demande au groupement d'employeur de choisir une autre convention collective
D - EXERCICE DU DROIT SYNDICAL		
D1	Article L 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décision autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical
D2	Articles L 2142-1-2, L 2143-11 et R 2143-6	Décision autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale
E - MESURE DE L'AUDIENGE DE LA REPRESENTATIVITE SYNDICALE		
E1	Art. R 2122-21 et R 2122-23	Recours sur inscription sur les listes électorales
F - EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES/HOMMES		
F1	L 2242-9, R 2242-9 du code du travail	Rescrit en matière d'égalité professionnelle
F2	L 1143-3, D 1143-6 du code du travail	Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle
	Dispositions légales	Décisions
G - COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE		
G1	Article L 2313-5, R 2313-2 du code du travail	Nombre et périmètre des établissements distincts du Comité Social et Economique
G3	Article L 2314-13 du code du travail	Décision de répartition du personnel et des sièges au sein du CSE

H - CONSEIL SOCIAL ET ECONOMIQUE CENTRAL		
H1	Article L 2316-8; R 2316-2 du code du travail	Répartition des sièges entre les différents établissements et collèges électoraux
I - COMITE DE GROUPE		
I1	Article L 2333-4. R 2332-1 du code du travail	Décision répartissant les sièges au comité du groupe entre les élus du ou des collèges électoraux
I2	Article L 2333-6 du code du travail	Désignation du remplaçant d'un représentant du personnel ayant cessé ses fonctions
J - COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE AU NIVEAU DE L'UNITE ECONOMIQUE ET SOCIALE		
J1	Article L 2313-8, R 2313-5 du code du travail	Nombre et périmètre des établissements distincts du Comité Social et Economique au niveau de l'unité économique et sociale
K- DUREE DU TRAVAIL		
K1	Articles R 713-13 et R 713-13 du code rural et de la pêche maritime	Dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue / production agricole
K2	Article R 713-13 à R 713-14 du code rural et de la pêche maritime	Dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne /production agricole
K3	Articles L 3121-21, R 3121-10 du code du travail	Décision autorisant ou refusant la dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue
K4	Articles L 3121-24; R 3121-15; R 3121-16 du code du travail	Décision autorisant ou refusant la dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne
K5	Article R3121-32 du code du travail	Décision de suspension pour des établissements spécialement déterminés, de la faculté de récupération des heures perdues suite à une interruption collective du travail, en cas de chômage extraordinaire et prolongé dans une profession
L - SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL		
L1	Articles L 4154-1, D 4154-3 à D 4154-5 du code du travail	Dérogation concernant les salariés en CDD et intérimaires
L2	Article L 4221-1 du code du travail Article 3 arrêté du 23 juillet 1947 modifié	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre à disposition du personnel des douches journalières lorsque les travaux visés s'effectuent en appareil clos
	Dispositions légales	Décisions
L3	Art. R 4462-30 du code du travail Décret n°2013-973 du 29/10/2013	Approbation et décision des études de sécurité
L4	Articles R 4533-6 et 4533-7 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4; Dérogation VRD

L5	Décret n°2005-1325 du 26/10/2005 - Article 8	Approbation de l'étude de sécurité, décision de faire effectuer des essais ou travaux complémentaires par le maître d'ouvrage
M - CONTRÔLE		
M1	Articles L 4721-1, 1° et R 4721-1 du code du travail	Mise en demeure non-respect des principes généraux de prévention
M2	Articles L 4721-1, 2° et R 4721-1 du code du travail	Mise en demeure infraction à l'obligation générale de santé et de sécurité résultant des dispositions de L 4221-1 du code du travail
M3	Articles L 4733-8, R 4733-11, R 4733-12, R 4733-15 du code du travail	Décision de suspension de contrat de travail ou de convention de stage d'un jeune travailleur
M4	Articles L 4733-8, L 4733-9, L 4733-10, R 4733-13, R 4733-14, R 4733-15 du code du travail	Autorisation ou refus de reprise du contrat de travail ou de la convention de stage d'un jeune travailleur
N - INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS INVOLONTAIREMENT PRIVES D'EMPLOI		
N1	Article R5424-7, D 5424-8, D 5424-9, D 5424-10 du code du travail	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries pour les entreprises du BTP
O - CONTRAT D'APPRENTISSAGE		
O1	Articles L 6225-4, R 6225-9 du code du travail	Décision sur la suspension de l'exécution du contrat d'apprentissage
O2	Article L 6225-5 du code du travail	Décision d'autorisation ou refus de reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage
O3	Article L 6225-6, L 6225-7, R 6225-10, R 6225-12 du code du travail	Décision d'Interdiction de recrutement de nouveaux apprentis
O4	Article R 6225-10, R 6225-11, R 6225-12 du code du travail	Décision de levée d'interdiction de recrutement de nouveaux apprentis
P - MOYENS D'INTERVENTION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL		
P1	Article L 8114-4, L 8114-5, L 8114-6, L 8114-7, de R 8114-3 à R 8114-6 du code du travail	Proposition de transaction pénale
P2	L 8291-3, R 8291-1-1 du code du travail	Rescrit en matière de carte BTP
Q - CONTRIBUTION SPECIALE POUR EMPLOI D'ETRANGERS NON AUTORISES A TRAVAILLER		
	Articles D 8254-7 et D 8254-11	Engagement de la procédure préalable à la décision de l'OFII et avis sur la possibilité de faire application de la règle de solidarité financière du donneur d'ordre

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
travail et de la solidarité de la région Centre-Val
de Loire

R24-2022-12-09-00006

Arrêté portant modification de la liste des
défenseurs syndicaux intervenant
en matière prud'homale

**DIRECTION REGIONALE
DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES
DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE

portant modification de la liste des défenseurs syndicaux intervenant
en matière prud'homale

La Préfète de la région Centre-Val de Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code du travail, notamment ses articles L.1453-4, L.1453-7, L.1453-8, R.1453-2 et D.1453-2-1 à D.1453-2-9 ;

VU le décret du 10 février 2021 nommant Madame Régine ENGSTRÖM, Préfète de la région Centre-Val de Loire et du Loiret ;

VU l'arrêté du 21 juin 2022 relatif à l'établissement de la liste des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale ;

VU les propositions des organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives ;

VU la liste établie par la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Centre-Val de Loire

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La liste des défenseurs syndicaux appelés à intervenir en matière prud'homale dans la région Centre-Val de Loire, établie par l'arrêté du 21 juin 2022, est modifiée et annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 : La liste est tenue à la disposition du public à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, dans chaque conseil de prud'hommes et dans les cours d'appel de la région.

ARTICLE 3 : La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales et la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Centre-Val de Loire sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 9 décembre 2022
La Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
Signé : Régine ENGSTRÖM

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, par lettre recommandée avec accusé de réception :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Madame la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181 rue de Bourgogne 45042 ORLEANS Cédex 1 ;
- un **recours hiérarchique**, adressé à : **Monsieur le Ministre du Travail** – Direction générale du travail – 39/43 Quai André Citroën 75902 PARIS Cédex 15 ;
- et/ou un **recours contentieux**, en saisissant le : **Tribunal Administratif**
28 rue de la Bretonnerie
45047 ORLEANS Cédex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours

ANNEXE

DEPARTEMENT DU CHER

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
ANTICH	Jean-Michel	Contrôleur de réception - Grande distribution	CFDT	UD CFDT du Cher 5 Bd Clémenceau - 18000 BOURGES Tél : 02 48 27 51 51 - cher@cfdt.fr jmi.antich18@yahoo.fr
ARRAR	Auréli	Technicienne	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 -
AUBERT	Pascal	Mécanicien monteur	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
BARDEAU	Yannick	Formateur	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
BELLANDE	Régis	Formateur	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
BELLET	Amandine	Préparatrice	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
BELLMAN	Céline	Educatrice scolaire spécialisée	CFDT	UD CFDT du Cher 5 Bd Clémenceau - 18000 BOURGES Tél : 02 48 27 51 51 - cher@cfdt.fr celprot@gmail.com
BRANCOURT	Martial	Conducteur de BUS	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
BROQUEREAU	Nicolas	Facteur	SOLIDAIRES	10 impasse franz Lehar - 18000 BOURGES Tél : 02 48 50 39 65 solidaires18@orange.fr
BUSCAIL	Pascal	Postier	SOLIDAIRES	10 impasse franz Lehar - 18000 BOURGES Tél : 02 48 50 39 65 solidaires18@orange.fr
BUSSENET	Daniel	Retraité	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
CADIOU	Caroline	Technicienne	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
CAUDRON	Laure	Surveillante de nuit	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
CHA	Lucile	Technicienne	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 -

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
CHAILLOT	Anne-Marie	Aide à domicile	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
CHARLETTE	Leslie	Agent de production	FO	UD FO 18 - 22 rue Jean Chaumeau 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 01 44 forceouvriereducher@udfo18.fr udfo18@force-ouvriere.fr
CHENON	Renaud	Directeur Groupement économique et solidaire	CPME 18	contact@cpme18.org Tél. 02 48 65 08 51
COTTINEAU	Karine	Factrice	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
COVELLI	Noël	Retraité	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 cgt.ud.cher@wanadoo.fr
DAHAN	Laurence	Animatrice de service	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
DESPRES	Delphine	Maroquinière	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
DOMAIN	Christian	Agent ERDF GRDF	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
DUMONTET	Pauline	Factrice	SOLIDAIRES	10 impasse franz Lehar - 18000 BOURGES Tél : 02 48 50 39 65 solidaires18@orange.fr
DUPUY	Régis	Ingénieur Métallurgie	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
EL ATALATI	Joueria	Assistante sociale	FO	UD FO 18 - 22 rue Jean Chaumeau 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 01 44 forceouvriereducher@udfo18.fr udfo18@force-ouvriere.fr
EL-MALAH	Nourel	Agent de fabrication	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
FORET	Nicolas	Soudeur	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
FRETY	Orlane	Postière	CGT	UD CGT 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
GAETA	Florie	Infirmière	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
GAILLARD	Brigitte	Agent de courrier	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
GANDOIN	Jean-Claude	Agent de fabrication Métallurgie	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
GARNIER	Mahikel	Ouvrier/Metallurgie	FO	UD FO 18 - 22 rue Jean Chaumeau 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 01 44 forceouvriereducher@udfo18.fr udfo18@force-ouvriere.fr
GEORGES	Herizo	Chef d'entreprise	CPME 18	19 rue Philippe Labbe - 18000 BOURGES Tél : 06 68 08 85 19 herizo.georges@club-internet.fr
GOBRON	Adrien	Aide-soignant	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
GODON	Gilles	Technicien de maintenance	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
GUERUT	Véronique	Facteur	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
HADDAD	Naïma	Technicienne	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
HYENNE	Eric	Animateur de service	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
JABRANNE	Chafik	Conducteur routier	FO	UD FO 18 - 22 rue Jean Chaumeau 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 01 44 forceouvriereducher@udfo18.fr udfo18@force-ouvriere.fr
JACOBI	Catherine	Agent ERDF GRDF	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
JAUBIER	Pascal	Agent de maîtrise fonction publique territoriale	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
KOCH	Karine	Monitrice	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
LARDUINAT	Dominique	Postier	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
LE FRANC	Patrick	Educateur spécialisé	SOLIDAIRES	10 impasse franz Lehar - 18000 BOURGES Tél : 02 48 50 39 65 solidaires18@orange.fr
LEMMET	Pierre	Conducteur routier transport	FO	UD FO 18 - 22 rue Jean Chaumeau 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 01 44 forceouvriereducher@udfo18.fr udfo18@force-ouvriere.fr
LEPAIN	Nicolas	Electromécanicien	CGT	UD CGT 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
LOTTIN	Tony	La Poste	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
MARGUERITE	Coline	Régleur	FO	UD FO 18 - 22 rue Jean Chaumeau 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 01 44 forceouvriereducher@udfo18.fr udfo18@force-ouvriere.fr
MARTIN	Jean-Pierre	Technicien/Metallurgie	CFDT	UD CFDT du Cher 5 Bd Clémenceau - 18000 BOURGES Tél : 02 48 27 51 51 - cher@cfdt.fr jean-pierre.martin20@wanadoo.fr
MARTINEAU	Sébastien	Agent hospitalier	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
NAUDET	Ingrid	Factrice	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
NIZON	Marie-Josée	Hôtesse d'accueil commerce	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
NOEL	Aurélié	Equipièrre de vente	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
PAUVERT	Christelle	Technicienne	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
PERROT	Hélène	Facteur guichetier	FO	UD FO 18 - 22 rue Jean Chaumeau 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 01 44 forceouvriereducher@udfo18.fr udfo18@force-ouvriere.fr
PIAT	Yannick	Ouvrier	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 cgt.ud.cher@wanadoo.fr
PICHON	Mathieu	Chargé de clientèle	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
PLANCHE	Philippe	Fonctionnaire	FO	UD FO 18 - 22 rue Jean Chaumeau 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 01 44 forceouvriereducher@udfo18.fr udfo18@force-ouvriere.fr
RAYMOND	Philippe	Formateur transport	CFTC	6 Terre du Bourg 18120 LIMEUX Tél : 06 61 69 61 09 philray-cftc@wanadoo.fr
REMANGEON	Carole	Animatrice commerce detail predominance alimentaire	FO	UD FO 18 - 22 rue Jean Chaumeau 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 01 44 forceouvriereducher@udfo18.fr udfo18@force-ouvriere.fr
RIVAS	Daniel	Formateur	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
ROUX	Maryvonne	Aide soignante	FO	UD FO 18 - 22 rue Jean Chaumeau 18000 BOURGES - Tél : 02 48 65 01 44 forceouvriereducher@udfo18.fr udfo18@force-ouvriere.fr
SALLE	Arnaud	Opérateur de production	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
SAULZET	Elsa	Agent administratif	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
SAUTEREAU	Sophie	Hôtesse de caisse	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
SCHOEVAERT	Mathis	Retraité	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
TARTARY	Frédéric	Chef d'entreprise	CPME 18	Centre préventique Parc d'affaire Esprit 1 Rue Albert Einstein - 18000 BOURGES Tél : 02 48 26 02 98 centre-preventique@orange.fr
TOURNEZIOT	Amandine	Agent administratif des organismes sociaux	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 65 36 25 - cgt.ud.cher@wanadoo.fr
VURPILLOT-GACHITEGUY	Dominique	Cheminot	CGT	UD CGT CHER 8 Place Malus - 18000 BOURGES Tél : 02 48 21 24 79 cgt.ud.cher@wanadoo.fr

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
BARTHE	Roland	Retraité	UNSA	8 Clos Verdelet - 28130 VILLIERS LE MORHIER Tél : 02 37 36 47 02 - ud-28@unsa.org
BEJAOU	Chiraz	Juriste	FO	UD FO 28 21 rue des Grandes Pierres Couvertes - 28000 CHARTRES Tél : 02 37 28 12 92 - udfo28@gmail.com udfo28@wanadoo.fr
COHIN	Cyril	Employé Energie	CGT	UD CGT EURE ET LOIR 19 - 21 rue des Grandes Pierres Couvertes - BP 367 28000 CHARTRES Cedex Tél : 02 37 28 39 98 - ud28@cgt.fr
DOS SANTOS CLARO	Sylvie	Monitrice éducatrice	UNSA	19 allée circulaire le val d'Haumont 27130 PULLAY- Tél : 06 35 50 69 92 ud-28@unsa.org
GATELLIER	Jean-Pierre	Enseignant	CFDT	UD CFDT d'Eure et Loir 19/21 rue des Grandes Pierres Couvertes 28000 CHARTRES Tél : 02 37 91 15 04 - eure-loir@cfdt.fr jpgatellier28@gmail.com
GENONCEAU	Benoit	Technicien de maintenance - industrie pharmaceutique	CFDT	UD CFDT d'Eure et Loir 19/21 rue des Grandes Pierres Couvertes 28000 CHARTRES Tél : 02 37 91 15 04 - Fax : 02 37 30 85 88 eure-loir@cfdt.fr b.genonceau@gmail.com
GOHIER	Sylvie	Conseillère en assurance	CGT	UD CGT EURE ET LOIR 19 - 21 rue des Grandes Pierres Couvertes - BP 367 28000 CHARTRES Cedex Tél : 02 37 28 39 98 - ud28@cgt.fr
GOLAZ	Francis	Chargé de mission-Chambre agriculture	CFDT	UD CFDT d'Eure et Loir 19/21 rue des Grandes Pierres Couvertes 28000 CHARTRES Tél : 02 37 91 15 04 - eure-loir@cfdt.fr fgolaz28@gmail.com
GOMES	David	Consultant senior	FO	UD FO 28 21 rue des Grandes Pierres Couvertes - 28000 CHARTRES Tél : 02 37 28 12 92 - udfo28@gmail.com udfo28@wanadoo.fr
HAMON	Michel	Retraité métallurgie	FO	UL FO - 2 rue Nicolas Robert - 28500 VERNOUILLET Tél : 02 37 50 04 49 - fodreux@gmail.com
POULLAIN	Didier	Responsable Services Centraux	UNSA	32 rue des Fauconneries - 28300 AMILLY Tél : 02 37 36 47 02 - ud-28@unsa.org
VAN HESE	Albert	Technicien de maintenance - Entreprise de logistique et routage	CFDT	UD CFDT d'Eure et Loir 19/21 rue des Grandes Pierres Couvertes 28000 CHARTRES Tél : 02 37 91 15 04 - eure-loir@cfdt.fr van-hese.albert@orange.fr

DEPARTEMENT DE L'INDRE

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
AGESILAS	Rebecca	Conseillère clientèle Banque Postale	SOLIDAIRES	12 rue du Colombier - 36000 CHATEAUROUX Tél : 06 43 89 62 35 solidaires36@gmail.com
AUBERT	Jérôme	Gestionnaire du patrimoine	FO	UD FO 36 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 35 66 udfo36@force-ouvriere.fr
BABARCZI	Anthony	Ouvrier métallurgiste	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 09 84 - ud36@cgt.fr
BURY	Angélique	Factrice	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 09 84 - ud36@cgt.fr
CHARLON	Pascal	Préparateur de commandes Agro alimentaire	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 09 84 - ud36@cgt.fr
CHENNEVIERE	Nathalie	Chargée de recrutement	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 09 84 - ud36@cgt.fr
CHERIFI	Hocine	Agent de production	FO	UD FO 36 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 35 66 udfo36@force-ouvriere.fr
CHOCAT	Christophe	Magasinier BTP	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 09 84 - ud36@cgt.fr
CHOUBRAC	Yves	Employé	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 09 84 - ud36@cgt.fr
DELAUNE	Josiane	Aide-soignante	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 09 84 - ud36@cgt.fr
DELAVEAU	Cécile	Assistante informatique	FO	UD FO 36 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 35 66 udfo36@force-ouvriere.fr
DUPUIS	Mireille	Retraitée - Agroalimentaire	CFDT	UD CFDT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 26 45 indre@cfdt.fr
EL'HABCHI	Driss	Opérateur Fabrication/Métallurgie	CFDT	UD CFDT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 26 45 indre@cfdt.fr elhabchidriss4@gmail.com
FOUASSIER	Simon	Retraité	UNSA	4, rue Marcel Pagnol - 36110 LEVROUX Tél : 06 78 85 87 88 - simfouassier@wanadoo.fr
GARACHON	Laurent	Chargée de clientèle professionnelle - Banques et assurances	CFDT	UD CFDT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 26 45 indre@cfdt.fr laurent.garachon1@gmail.com
GARCIA	Florent	Conducteur de ligne	FO	UD FO 36 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 35 66 udfo36@force-ouvriere.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
GRASON (ex Mme BOURET)	Caroline	Conductrice de ligne	FO	UD FO 36 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 35 66 udfo36@force-ouvriere.fr
HERRERO	Patrice	Retraité	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 09 84 - ud36@cgt.fr
JEANNETON	Bernard	Chauffeur - Receveur	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 09 84 - ud36@cgt.fr
MARDON	Emmanuel	Dirigeant	CPME 36	contact@cpme36.fr Tél : 02 54 53 07 89
MARSAIS	Stéphane	Cadre commercial	CFTC	34 rue de Chezeaneuf - 36250 NIHERNE Tél : 06 50 44 04 30 - smarsais@gmail.com
MERIGEON	Michel	Contrôleur qualité	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 09 84 - ud36@cgt.fr
MERLIN	Philippe	Dirigeant	CPME 36	contact@cpme36.fr Tél : 02 54 53 07 89
PALLOT	Sylvain	Technicien logistique	FO	UD FO 36 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 35 66 udfo36@force-ouvriere.fr
PATRY-ROBERT	Delphine	Technicienne	FO	UD FO 36 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 35 66 udfo36@force-ouvriere.fr
POTIER	Norbert	Retraité	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 09 84 - ud36@cgt.fr
ROBERT	Eric	Responsable Quai	CGT	UD CGT de l'Indre 86 rue d'Aquitaine - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 09 84 - ud36@cgt.fr
TAMI	Lahouari	Employé grande distribution	UNSA	106, route de Châteauroux - 36250 St MAUR Tél : 06 41 02 99 62 - ltami@outlook.fr
TANOH	Oliviera	Employé	SOLIDAIRES	12 rue du Colombier - 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 22 17 06 solidaires36@gmail.com

DEPARTEMENT DE L'INDRE-ET-LOIRE

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
AUMONT	Pascale	Téléconseillère	SOLIDAIRES	Union Syndicale Solidaires 37 18 rue de l'oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 07 66 37 50 38 pascale.aumont67@gmail.com
BECHERAND	Philippe	Ouvrier de la chimie	CFDT	UD CFDT d'Indre et Loire 18 rue de l'oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 02 47 36 58 58 indre-loire@cfdt.fr becherand.philippe@free.fr
BESQUENT	Brigitte	Formatrice pour adulte	CFDT	UD CFDT d'Indre et Loire 18 rue de l'oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 02 47 36 58 58 indre-loire@cfdt.fr brigittebesquentcfdt@orange.fr
BIGARD	Benoit	Technicien maintenance	FO	UD FO 37 18 rue de l'oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 02 47 38 54 43 - udfo37@force-ouvriere.fr force.ouvriere37@wanadoo.fr
CARRARO	Bruno	Agent ENEDIS	CFDT	UD CFDT d'Indre et Loire 18 rue de l'oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 02 47 36 58 58 indre-loire@cfdt.fr bruno.carraro.cfdt@gmail.com
COTCHE	Marie-Nicole	Conseillère clientèle	SOLIDAIRES	Union Syndicale Solidaires 37 18 rue de l'oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 06 64 80 23 87 comjuridiquesol37@gmail.com
COUVRY	Stéphane	Ingénieur de projet - production électricité	CFDT	UD CFDT d'Indre et Loire 18 rue de l'oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 02 47 36 58 58 indre-loire@cfdt.fr stephane.couvry.cfdt@gmail.com
DECHELOTTE	David-Jeremy	Juriste - Formateur	FO	UD FO 37 18 rue de l'oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 02 47 38 54 43 - udfo37@force-ouvriere.fr force.ouvriere37wanadoo.fr
DUMOULIN	Eric	Commercial	CFTC	9 allée des Charmettes 37170 CHAMBRAY LES TOURS Tél : 02 38 24 52 40 eric.dumoulin@purina.nestle.com
GOUVERNET	Cédric	Conducteur routier	CFDT	UD CFDT d'Indre et Loire 18 rue de l'oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 02 47 36 58 58 indre-loire@cfdt.fr gouvernet-fgte@hotmail.fr
HALLAL	Sid Ahmed	Téléconseiller PFS	CGT	UD CGT BP 60425 - 37174 CHAMBRAY LES TOURS Tél : 02 47 38 53 81 - ud37@cgt.fr
HAMELIN	Gregoire	Syndicaliste / Secrétaire Général UD FO	FO	UD FO 37 18 rue de l'oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 02 47 38 54 43 - udfo37@force-ouvriere.fr force.ouvriere37wanadoo.fr
KITUMU	Mateta	Formateur	SOLIDAIRES	18 rue de l'oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 06 49 52 67 59 solidaires37@gmail.com / comjuridiquesol37@gmail.com
LE MARQUAND	Hervé	Accompagnant éducatif et Social	FO	UD FO 37 18 rue de l'oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 02 47 38 54 43 - udfo37@force-ouvriere.fr force.ouvriere37wanadoo.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
LEROY	Franck	Postier	SOLIDAIRES	18 rue de l'Oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 02 47 85 11 11 comjuridiquesol37@gmail.com
MARY	Jérôme	Conseiller clientèle Energie	CGT	UD CGT BP 60425 - 37174 CHAMBRAY LES TOURS Tél : 02 47 38 53 81 - ud37@cgt.fr
MASSON	Olivier	Employé grande distribution	UNSA	15 rue Paul Eluard - 37000 TOURS Tél : 06 07 62 47 52 - leriton37@hotmail.fr
MERESSE	Frédéric	Electromécanicien de maintenance	CFDT	UD CFDT d'Indre et Loire 18 rue de l'oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 02 47 36 58 58 indre-loire@cfdt.fr fredktm990@gmail.com
MESNAGER	Philippe	Secrétaire général	SPELC	6 rue de Tolbiac 37100 TOURS 06 14 12 56 26 m.mesnager@spelc-centre-poitou-charentes.fr
MURILLO	Gary	Employé grande distribution	UNSA	27 le Breuil - 37310 ST QUENTIN SUR INDRUIS Tél : 06 22 67 84 28 - murillo.garymarjo@sfr.fr
PEREZ	Raphaël	Chargé d'assistance expert	CFDT	UD CFDT d'Indre et Loire 18 rue de l'oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 02 47 36 58 58 indre-loire@cfdt.fr raphaelperez4@gmail.com
PICHOU	Sylvie	Agent AESH (Assistante d'éducation scolaire pour les enfants en situation de handicap)	SOLIDAIRES	Union Syndicale Solidaires 37 18 rue de l'oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 06 34 39 31 98 comjuridiquesol37@gmail.com
POIRIER	Gérald	Cadre commercial	FO	UD FO 37 18 rue de l'oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 02 47 38 54 43 - udfo37@force-ouvriere.fr force.ouvriere37wanadoo.fr
SANSEIGNE	Frédéric	Enseignant	CGT	UD CGT d'Indre et Loire BP 60425 - 37174 CHAMBRAY LES TOURS Tél : 02 47 38 53 81 - ud37@cgt.fr
SCHULE	Martine	Enseignante spécialisée	SPELC	6 rue de Tolbiac 37100 TOURS Tél : 06 08 86 79 50 m.schule@spelc-centre-poitou-charentes.fr
SIONNEAU	Guy	Retraité	CFDT	UD CFDT d'Indre et Loire 18 rue de l'oiselet - 37550 SAINT AVERTIN Tél : 02 47 36 58 58 indre-loire@cfdt.fr guy.sionneau@wanadoo.fr
VANDERSTICHELEN	Xavier	Responsable logistique	UNSA	35 rue Marie Curie - 37270 VERETZ Tél : 06 11 48 17 21 xavier.vanderstichelen@wanadoo.fr

DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
ALOISE	Antonella	Chargée d'affaire	CFTC	5 bis allée du 17 juin 1944 41300 SOUESMES Tél : 06 10 20 37 63 - antonella.aloise@sfr.fr
BALLARD	Sébastien	Ouvrier Qualifié agroalimentaire	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
BARBOUX	Régis	Maître Ouvrier Hospitalier	CGT	UL CGT Rue de La Barque - 41200 ROMORANTIN Tél : 02 54 76 13 70 - ul-cgt-romo@orange.fr
BATAILLE	Florent	Coach métreur	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
BATOCHE	Ali	Retraité	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
BERTOUX	Pierre	Retraité	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
BIDRON	Laurent	Agent de la Poste	CGT	UL CGT 32 Rue Haute d'Aulnay - 41500 MER Tél : 02 54 81 33 49 - ulcgtmer@wanadoo.fr
BLANCHET	Maria	Hôtesse de caisse	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
BLAVETTE	Lucette	Auxiliaire de vie	CGT	UL CGT 37 Rue de la Grève - BP 30058 41102 VENDOME Cedex Tél : 02 54 77 02 07 -
BORG	Alain	Retraité	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
BOULANGER	Sébastien	Educateur spécialisé Santé	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
BOUTRON	Pascal	Retraité	CGT	UL CGT 32 Rue Haute d'Aulnay - 41500 MER Tél : 02 54 81 33 49 - ulcgtmer@wanadoo.fr
BRUANT	Armelle	Chimiste	CGT	Comité Régional CGT 1 Rue du Colonel De Montlaur - 41000 BLOIS Tél : 02 54 87 65 80 comite.regional.cgt.centre@wanadoo.fr
CHARMAISON	Gisèle	Conseiller Emploi	CGT	UL CGT 37 Rue de la Grève - BP 30058 41102 VENDOME Cedex Tél : 02 54 77 02 07 - ulcgtvendome@wanadoo.fr
CHIBANI	Larbi	Conducteur ligne de fabrication	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
CHOPART	Jean-Pierre	Retraité	CGT	UL CGT Rue de La Barque - 41200 ROMORANTIN Tél : 02 54 76 13 70 - ul-cgt-romo@orange.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
CLEMENT	Bruno	Responsable de Centre social CAF du Loir-et-Cher	CGT	6 Chemin de la Modèlerie 41320 CHATRES SUR CHER Tél : 07 68 12 59 99 famille.clement@aol.com
COCHEREAU	Sandra	Aide médico-psychologue	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
COLART	Philippe	Retraité	CGT	UL CGT 37 Rue de la Grève - BP 30058 41102 VENDOME Cedex Tél : 02 54 77 02 07 -
COMBEAUD	Pascal	Employé	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
CORBEAU	Jean-Louis	Chef d'entreprise	CPME 41	Le Saint Louis Place Saint Louis - 41250 CHAMBORD Tél : 07 50 66 67 23 - jl.corbeau@gmx.fr
CORDAT	Philippe	Technicien Métallurgie	CGT	Comité Régional CGT 1 Rue du Colonel De Montlaur - 41000 BLOIS Tél : 02 54 87 65 80 comite.regional.cgt.centre@wanadoo.fr
CRESPIN	Céline	Conseillère retraite	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
CREUGNY	Gilles	Pharmacien conseil Santé	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
DA ROCHA NUNES	Paulo	Magasinier vendeur	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
DAUPHIN	Stéphane	Agent EDF	CGT	UL CGT 32 Rue Haute d'Aulnay - 41500 MER Tél : 02 54 81 33 49 - ulcgtmer@wanadoo.fr
DEBRET	Laurent	Agent technique territorial	CGT	UL CGT Rue de La Barque 41200 ROMORANTIN Tél : 02 54 76 13 70 - ul-cgt-romo@orange.fr
DEBRUYNE	Pascal	Dessinateur aeronautique	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
DESPELCHAIN	Anthony	Conducteur d'Engin BTP	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
DESPLANCHES	François	Professeur EPS	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
DIAZ	Thierry	Technicien Assurance Maladie	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
DORON	Estelle	Hôtesse de caisse	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
DORON	Nicolas	Technicien d'atelier	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
DROUULT	Mickaël	Professionnel de Fabrication	CGT	UL CGT 37 Rue de la Grève - BP 30058 41102 VENDOME Cedex Tél : 02 54 77 02 07 -
DUBOIS	Denis	Retraité	CGT	UL CGT 37 Rue de la Grève - BP 30058 41102 VENDOME Cedex Tél : 02 54 77 02 07 - ulcgtvendome@wanadoo.fr
EDJI	Mohamed	Chef d'équipe	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
EYCHENNE	Nancy	Chargée de clientèle	CFDT	UD CFDT loir et Cher 35/37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 43 99 01 loir-cher@cfdt.fr nancy.ey@hotmail.fr
FERNANDEZ	Miguel	Agent de maîtrise territoriale	CGT	UL CGT Rue de La Barque - 41200 ROMORANTIN Tél : 02 54 76 13 70 - ul-cgt-romo@orange.fr
FERRERA	Antoine	Privé d'emploi	CGT	UL CGT Rue de La Barque - 41200 ROMORANTIN Tél : 02 54 76 13 70 - ul-cgt-romo@orange.fr
FOURNIER	Rebecca	Conseillère	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
GALERNE	Joël	Conducteur d'engin BTP	CGT	UL CGT Rue de La Barque - 41200 ROMORANTIN Tél : 02 54 76 13 70 - ul-cgt-romo@orange.fr
GAUCHER	Guy	Retraité	CGT	UL CGT Bourse du travail - 17 rue de la Barque 41200 ROMORANTIN Tél : 02 54 76 13 70 - ul-cgt-romo@orange.fr
GEISERT	Robin	Agent EDF	CGT	UL CGT 32 Rue Haute d'Aulnay - 41500 MER Tél : 02 54 81 33 49 - ulcgtmer@wanadoo.fr
GEORGET	Benjamin	Conducteur de ligne de fabrication	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
GIRARD	Rodolphe	Technicien	CGT	UL CGT Blois 35/37 avenue de l'Europe - BP 21004 - 41000 BLOIS 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
GOGUEY	Xavier	Enseignant	CGT	UL CGT Blois 35/37 avenue de l'Europe - BP 21004 - 41000 BLOIS Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
GONDY	Eric	Secrétaire général UD FO 41	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
GONTARSKI	Sylvie	Gestionnaire	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
GOULET	Cyrille	Ouvrier BTP	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
GOURLAY	Eric	Technicien	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
GOUSSAY	Janick	Retraité	CGT	Comité Régional CGT 1 Rue du Colonel De Montlaur - 41000 BLOIS Tél : 02 54 87 65 80 comite.regional.cgt.centre@wanadoo.fr
GUIGNARD	Denis	Technicien fonction Publique	CGT	Comité Régional CGT 1 Rue du Colonel De Montlaur - 41000 BLOIS Tél : 02 54 87 65 80 comite.regional.cgt.centre@wanadoo.fr
GUILLOT	Nathalie	Employée commerciale	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
GUILMAIN	Alain	Ouvrier Métallurgie	CGT	Comité Régional CGT 1 Rue du Colonel De Montlaur - 41000 BLOIS Tél : 02 54 87 65 80 comite.regional.cgt.centre@wanadoo.fr
GUILMAIN	Nicole	Employée commerciale	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
HUBERT	Fabien	Agent Enedis	CGT	UL CGT 37 Rue de la Grève - BP 30058 41102 VENDOME Cedex Tél : 02 54 77 02 07 - ulcgtvendome@wanadoo.fr
INFANTE	Thomas	Carrossier Peintre	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
JOB	Raphael	Technicien	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
LAMY	Stéphane	Employé de banque	CGT	UL CGT 32 Rue Haute d'Aulnay - 41500 MER Tél : 02 54 81 33 49 - ulcgtmer@wanadoo.fr
LANGLOIS	Henry	Responsable d'études - Caisse d'Épargne IDF	CFTC	11 rue des Minimes 41000 BLOIS Tél : 06 69 29 78 94 henrylanglois@yahoo.fr
LATHIERE	Guillaume	Responsable des ventes secteur	CFDT	UD CFDT Ioir et Cher 35/37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 43 99 01 loir-cher@cfdt.fr guypoitiers@hotmail.com
LASEIGNE	Mireille	Agent de La Poste	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 Blois Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
LAVRADOR	Anthony	Agent de maîtrise EDF	CGT	UL CGT MER Rue Haute d'Aulnay - 41500 MER 02 54 81 33 49 - ulcgtmer@wanadoo.fr
LEBERT	Marie-Christine	Informaticienne/Service informatique	CFDT	UD CFDT loir et Cher 35/37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 43 99 01 loir-cher@centre.cfdt.fr marie-christine.lebert@equensworldline.com
LEBRETON	Loïc	Employé chez partner's	CGT	23 rue des Lilas - 41260 LA CHAUSSÉE ST VICTOR Tél : 06 36 32 23 36 - l.lebreton@orange.fr
LECHEVALIER	Michael	Conducteur de ligne	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
LECLERCQ	Christophe	Technicien	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
LEGENBRE	Michel	Retraité	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 Blois Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
LESALT	Denis	Directeur	SOLIDAIRES	6 rue du Sanitas - 41000 BLOIS - Tél : 06 21 34 19 96 defenseur-syndicat@lesalt.fr
LELONG-HUE	Nadine	Agent Technique Hospitalier	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
LEVEBvre	Thierry	Agent EDF	CGT	UL CGT 32 Rue Haute d'Aulnay - 41500 MER Tél : 02 54 81 33 49 - ulcgtmer@wanadoo.fr
LIGONNIERE	Sylvie	Aide soignante	CGT	UL CGT 37 Rue de la Grève - BP 30058 41102 VENDOME Cedex Tél : 02 54 77 02 07 - ulcgtvendome@wanadoo.fr
LOISEAU	Ludovic	Professionnel de Fabrication	CGT	UL CGT 37 Rue de la Grève - BP 30058 41102 VENDOME Cedex Tél : 02 54 77 02 07 - ulcgtvendome@wanadoo.fr
LONCHAMPT	Marc	Chef d'entreprise	CPME 41	MATERIALS 1 rue de la Poste 6 41210 SAINT-VIATRE Tél : 02 54 88 92 31 - lonchamp.marc@orange.fr
LONQUEUX	Fabien	Conducteur d'Engin BTP	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
LUCAS	Philippe	Technicien Qualifié Métallurgie	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
MACHARD	Gérard	Retraité	CGT	UL CGT Rue de La Barque - 41200 ROMORANTIN Tél : 02 54 76 13 70 - ulcgt-romo@orange.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
MANZANO	Chantal	Retraitée	CGT	UL CGT 37 Rue de la Grève - BP 30058 41102 VENDOME Cedex Tél : 02 54 77 02 07 - ulcgtvendome@wanadoo.fr
MAQUIN	Stéphane	Gestionnaire	CGT	UD CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 21004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
MATOS DA COSTA	Alexandre	Conducteur de ligne	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
MEDDAH	Madjid	Professionnel de fabrication Métallurgie	CGT	UL CGT Rue de La Barque - 41200 ROMORANTIN Tél : 02 54 76 13 70 - ul-cgt-romo@orange.fr
MERESS	Rachid	Technicien matériels hydrauliques	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
MERRIEN	Denis	Professionnel de fabrication Métallurgie	CGT	UL CGT Rue de La Barque - 41200 ROMORANTIN Tél : 02 54 76 13 70 - ul-cgt-romo@orange.fr
MICHAUX	Yohann	Outilleur Métallurgie	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
MOREE	Thierry	Responsable magasin	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
NAVARRO	Joséphine	Professionnelle de Fabrication	CGT	UL CGT 37 Rue de la Grève - BP 30058 41102 VENDOME Cedex Tél : 02 54 77 02 07 - ulcgtvendome@wanadoo.fr
UDIN	Thierry	Pré retraité	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
PALLIN	Yvonne	Animatrice auprès de personnes âgées	CFDT	UD CFDT Ior et Cher 35/37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 43 99 01 loir-cher@cfdt.fr y.pallin@interco.cfdt.fr
PASNON	Virginie	Comptable	CGT	UL CGT Blois 35/37 avenue de l'Europe - BP 21004 41000 BLOIS 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
PAULIN	Franck	Ouvrier BTP	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
PELTIER	Olivier	Réceptionniste SAV	CFTC	5 bis allée du 17 juin 1944 41300 SOUESMES Tél : 06 30 36 89 85 cftcfnacorleans@hotmail.fr
PESANT	Antony	Assistant superviseur	CFTC	11 rue des Cours Bigottes 41500 LESTIOU Tél : 02 38 24 52 40 anpesant@free.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
PETAY	Mickaël	Technicien	CGT	UL CGT 37 Rue de la Grève - BP 30058 41102 VENDOME Cedex Tél : 02 54 77 02 07 - ulcgtvendome@wanadoo.fr
PIGOREAU	Patrick	Professionnel de Fabrication Métallurgie	CGT	UL CGT 37 Rue de la Grève - BP 30058 41102 VENDOME Cedex Tél : 02 54 77 02 07 - ulcgtvendome@wanadoo.fr
PILON	Karine	Liquidateur administratif	CFTC	40 chemin de la Malhière - 41190 MOLINEUF Tél : 06 58 33 30 65 - karine.pilon@humanis.com
PLANCOT	Thomas	Agent EDF	CGT	UL CGT 32 Rue Haute d'Aulnay - 41500 MER Tél : 02 54 81 33 49 - ulcgtmer@wanadoo.fr
POULIN	Dominique	Chauffeur super lourds	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
RAFFARD	Damien	Professionnel de fabrication Métallurgie	CGT	UL CGT Rue de La Barque - 41200 ROMORANTIN Tél : 02 54 76 13 70 - ul-cgt-romo@orange.fr
RAFFIN TOTEE	Guylaine	Secrétaire Organismes Sociaux	CGT	Comité Régional CGT 1 Rue du Colonel De Montlaur - 41000 BLOIS Tél : 02 54 87 65 80 comite.regional.cgt.centre@wanadoo.fr
RAIVARD	Fabien	Agent de fabrication	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
RAYMOND	Julia	Juriste	GHN Groupement Hippique National	12 avenue de la République 41600 LAMOTTE-BEUVRON Tél : 02 54 83 02 02 infos@ghn.com.fr
RENIER	Serge	Opérateur régleur Mécanique	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 ulcgtblois@orange.fr
RIBAUT	Jossie	Assistante commerciale	CFTC	51 rue de la Forêt 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY Tél : 06 08 24 16 10 jossie.ribault@orange.fr
RIGOLET	Donatella	Aide à domicile	CGT	UL CGT Blois 35/37 avenue de l'Europe - BP 21004 - 41000 BLOIS Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
RINGUET	Mickael	Ouvrier blanchisseur	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
ROGER	Julie	Conseillère jeunes entreprises - Centre de formation	CFDT	UD CFDT loir et Cher 35/37 avenue de l'Europe 41000 BLOIS Tél : 02 54 43 99 01 loir-cher@cfdt.fr roger.julie8419@gmail.com
SAUVAGE	Loïc	Agent d'entretien	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
SAVAJOL	Marie-Paule	Enseignante	CGT	Comité Régional CGT 1 Rue du Colonel De Montlaur - 41000 BLOIS Tél : 02 54 87 65 80 - comite.regional.cgt.centre@wanadoo.fr
STIRER CHOUBRAC	Lucie	Educatrice spécialisée	CGT	UD CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 21004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
TORTET	Didier	Agent de la Poste	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
THOUZE	Stéphane	Agent logistique	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
TRAORE	Abdoulaye	Agent de sécurité	CGT	35/37 Avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 06 26 18 52 82 - abdoutraore@hotmail.com
TREBUCHET	Katia	Technicienne service Clients banque et assurance	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
TRESSOS	Pierre- Antoine	Juriste	GHN Groupement Hippique National	12 avenue de la République 41600 LAMOTTE-BEUVRON Tél : 02 54 83 02 02 infos@ghn.com.fr
VARRIN	Christian	Retraité	CGT	Union Locale CGT 35/37 Avenue de l'Europe - BP 1004 41010 BLOIS Cedex Tél : 02 54 43 96 38 - ulcgtblois@orange.fr
VERNOUILLET	Christophe	Conducteur de ligne de fabrication	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
VIGINIER	Laurence	Agent de service	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
VONNET	Edwige	Secrétaire médicale	FO	UD FO 41 35-37 avenue de l'Europe - 41000 BLOIS Tél : 02 54 51 30 67 - udfo41@force-ouvriere.fr
VOYARD	Valérie	Agent EDF	CGT	UL CGT 32 Rue Haute d'Aulnay - 41500 MER Tél : 02 54 81 33 49 - ulcgtmer@wanadoo.fr

DEPARTEMENT DU LOIRET

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
ANCEAU	Jorrys	Adjoint manager	UNSA	9 rue du Pont de pierre 45230 STE GENEVIÈVE DES BOIS Tél : 06 22 73 18 78 - viet45@hotmail.fr
ATTOUMBRE	Colette	Agent de maîtrise	CFTC	10, rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 24 52 40 cftc@orange.fr
BARRET	Monique	Retraitée	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 secretariat@udcgtloiret.com
BEDU	Ludovic	Technicien de production	CFTC	35 rue des plains - 45110 SAINT MARTIN D'ABBAT Tél : 07 81 45 69 18 - bedulud@hotmail.fr
BEROT	Jean-François	Agent logistique	SOLIDAIRES	17, place de la Bascule 45100 ORLEANS Tél : 06 01 42 48 05 jeanfrancois.berot@gmail.com
BEKKI	Abdelilah	Ambulancier	CGT	UL CGT Orléans 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS 06 62 52 69 90 - bekki.a@hotmail.com
BESANCON	Stéphanie	Téléconseillère	CFTC	10, rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 24 52 40 cftc@orange.fr
BOUCHKOU	Hamzat	Opérateur de production	CGT	UL - CGT - ORLEANS 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 62 52 22 - udcgt45@gmail.com
BOULLIE LEGENDRE	Karen	Commis de cuisine	FO	UL FO du Giennois - 14 rue de l'Hôtel de Ville 45500 GIEN - Tél : 02 38 38 28 15 ul-fo-du-giennois@wanadoo.fr UD FO 45 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 53 48 11 - udfo45@force-ouvriere.fr
CAPARROS	Jean-François	Chef d'équipe	FO	UL FO Pithiviers - 1 place des Halles 45300 PITHIVIERS - Tél : 02 38 30 76 92 force-ouvriere.pithiviers@wanadoo.fr UD FO 45 - 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS Tél : 02 38 53 48 11 - udfo45@force-ouvriere.fr
CHABOT	Jean-Luc	Retraité	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 secretariat@udcgtloiret.com
CHARPENTIER	Patrick	Retraité - Fonction Publique Territoriale	CFDT	UD CFDT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 22 38 40 loiret@cfdt.fr p.charpentier45@gmail.com
CHOUCHANE	Samah	Conseillère bancaire	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 secretariat@udcgtloiret.com
DAVID	Jorge	Réceptionniste - Cariste	CGT	UL - CGT - ORLEANS 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 62 52 22 - udcgt45@gmail.com
DASILVA	Sonia	Téléconseillère	CFTC	10, rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 24 52 40 cftc@orange.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
DEBRUYNE	Philippe	Technicien référent métier	CFDT	UD CFDT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 22 38 40 loiret@cfdt.fr philicfdt@orange.fr
DE FREITAS	Pierre	Retraité des assurances	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 53 48 11 - udfo45@force-ouvriere.fr
DELAS	Gilbert	Retraité Métallurgie	FO	UL FO du Giennois - 14 rue de l'Hôtel de Ville 45500 GIEN - Tél : 02 38 38 28 15 ul-fo-du-giennois@wanadoo.fr UD FO 45 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 53 48 11 - udfo45@force-ouvriere.fr
DENIS	Alain	Retraité	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 secretariat@udcgtloiret.com
EL OUAROUDI	Anouar	Opérateur	CGT	UL CGT Orléans 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS 07 60 15 07 25 - anouar.el@hotmail.com
GAILLARD	Stéphane	Chef de fabrication	CFDT	UD CFDT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 22 38 40 loiret@cfdt.fr juridique.cfdt45@gmail.com
GALOPIN	Dominique	Retraité Métallurgie	FO	UL FO du Giennois - 14 rue de l'Hôtel de Ville 45500 GIEN - Tél : 02 38 38 28 15 ul-fo-du-giennois@wanadoo.fr UD FO 45 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 53 48 11 - udfo45@force-ouvriere.fr
GEERTS	Sylvie	Coordinatrice logistique	CFDT	UD CFDT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 22 38 40 loiret@cfdt.fr sylvie.geerts@sfr.fr
GONCALVES	Carlos	Conducteur receveur	CGT	UL CGT ORLEANS 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 62 52 22 - sg@ulcgtorleans.fr
GRANGER	Frédérique	Responsable commercial	CGT	UL CGT Orléans 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS 02 38 53 57 92 - sg@ulcgtorleans.fr
H AidARA	Lassana	Agent logistique	SOLIDAIRES	150 rue Marcelin Berthelot 45400 FLEURY LES AUBRAIS Tél : 06 02 05 96 88 lassanahaidara25@gmail.com
HURISSE	Christophe	Animateur sécurité	UNSA	Orangina Suntory - Zone Industrielle de Flein 45450 DONNERY Tél : 06 76 63 54 76 - christophe.hurisse@suntory.com
JACQUET	Daniel	Retraité	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 secretariat@udcgtloiret.com
JACQUET	Joël	Inspecteur	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 53 48 11 - udfo45@force-ouvriere.fr
JOUBERT	Luc	Agent territorial	CGT	UL - CGT - ORLEANS 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 62 52 22 - udcgt45@gmail.com
JOURDIN	Natalia	Conseillère MRS	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 53 48 11 - udfo45@force-ouvriere.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
KANGU	Tibass Kazematik	Agent logistique	SOLIDAIRES	56 rue Maximilien Robespierre 45400 FLEURY LES AUBRAIS Tél : 07 53 41 11 49 tibasskazematik@gmail.com
KIYINDOU	Estelle Immaculée	Téléconseillère	CFTC	10, rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 24 52 40 cftc@orange.fr
LARRANS	Perrine	Juriste	CFDT	UD CFDT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 22 38 40 loiret@cfdt.fr perrinelk@gmail.com
LEDUC	Marie-Christine	Opératrice de production	CFTC	10, rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 24 52 40 cftc@orange.fr
LEONARD	Gino	Bobinier d'imprimerie	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 secretariat@udcgtloiret.com
LOISEAU	Jean-Louis	Retraité	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 secretariat@udcgtloiret.com
LONGO	Antonio	Travaux publics	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 secretariat@udcgtloiret.com
LOPEZ	Serge	Agent des services territoriaux	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 secretariat@udcgtloiret.com
LOURDEL	Aurélié	Personnel de santé	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 secretariat@udcgtloiret.com
MALEMBANI	Christiane	Chargée de clientèle	CFTC	7 rue Charles le Chauve 45000 ORLEANS Tél : 02 38 24 52 40 christieceleste@yahoo.fr
MALONGA	Raïssa	Chargée de clientèle	CFTC	10 rue de Segray - 45300 PITHIVIERS Tél : 02 38 24 52 40 rai.malo@yahoo.fr
MARIE	Christophe	Technicien chimiste	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 secretariat@udcgtloiret.com
MASSON	Philippe	Manager projet informatique	CFDT	UD CFDT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 22 38 40 loiret@cfdt.fr obelix.cfdt.phmasson@gmail.com
MAXANT	Régis	Gérant directeur	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 53 48 11 - udfo45@force-ouvriere.fr
MIOT	Nicolas	Opérateur logistique	CFTC	505 rue Haute - 45590 SAINT CYR EN VAL Tél : 02 38 24 52 40 Nnikkos45@aol.com
N'KADIABOUA	Paul-Omer	Assistant logistique	CFTC	3 rue Condorcet 45400 FLEURY LES AUBRAIS Tél : 02 38 24 52 40 paul.omer@hotmail.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	OS	COORDONNEES
NIQUET	Philippe	Retraité	CGT	UL CGT Beaugency/Meung sur Loire 59 rue de Vendome - 45190 BEAUGENCY 06 58 29 92 72 - phncgt45@free.fr
OUGHZIF	Khalid	Conducteur receveur	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 53 48 11 - udfo45@force-ouvriere.fr
PETIT	Eric	Technicien électronique - Téléphonie	CFDT	UD CFDT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 22 38 40 loiret@cfdt.fr 0679934968@orange.fr
POLAT	Emine	Opératrice	CFTC	6 rue du Ponson du Travail - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 24 52 40 - kaktus61@hotmail.com
PORTE	Frédéric	Comptable	CGT	UL CGT Orléans 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS 06 33 82 62 33 - frederic.porte.cgtpg@gmail.com
POTHEE	Pierre	Retraité VRP	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 secretariat@udcgtloiret.com
RICHARD	Cédric	Employé CPAM	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 secretariat@udcgtloiret.com
ROULET- PLANTADE	Florian	Inspecteur	CGT	UD CGT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 68 78 35 secretariat@udcgtloiret.com
TATOUTI	Khalid	Opérateur de production	CGT	UL - CGT - ORLEANS 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 62 52 22 - udcgt45@gmail.com
TOMA	André	Conseiller de vente - Commerce	CFDT	UD CFDT du Loiret 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 22 38 40 loiret@cfdt.fr tomas.andre@neuf.fr
YAHOO	Urbain	Agent de maîtrise	CFTC	10, rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS Tél : 02 38 24 52 40 cftc@orange.fr
ZANANIRI	Jacky	Opérateur de production	CFTC	16 rue des Marcassins - 45520 CERCOTTES Tél : 06 49 88 68 26 jacky.zana@yahoo.fr
ZANTARI	Hicham	Conducteur routier	FO	UD FO 45 10 rue Théophile Naudy - 45000 ORLEANS 02 38 53 48 11 udfo45@force-ouvriere.fr

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2022-08-01-00006

Accusé de réception d un dossier de demande
d autorisation d exploiter
EARL DES VALLEES (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n°22-45-152

Le Directeur départemental
à
EARL « DES VALLEES »
Messieurs BEAUVALLET Marc,
Adrien et Florent
1 Viévy
45300 - CESARVILLE-DOSSAINVILLE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour des modifications qui vont intervenir dans l'EARL « DES VALLEES » (Retrait de M. BEAUVALLET Jacques associé exploitant - Entrée de M. BEAUVALLET Florent en tant qu'associé exploitant – Cession de parts entre associés)
Pour une superficie sollicitée de : **304 ha 14 a 73 ca**
situés sur les communes de CESARVILLE-DOSSAINVILLE, MANCHECOURT, RAMOULU et OIZON)

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 01/08/2022

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 01/12/2022, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la préfète de la région Centre-Val de Loire
et par délégation du Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service agriculture et développement rural,
Signé : Nicolas GUILLET

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2022-07-27-00015

Accusé de réception d un dossier de demande
d autorisation d exploiter
EARL FACY (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n°22-45-149

Le Directeur départemental
à
EARL « FACY »
Monsieur FACY Joël et
Madame FACY-COMPIN
Sandrine
2 Route de Montargis
45490 - MIGNERETTE

**CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **71 ha 91 a 88 ca**
situés sur les communes de CORBEILLES EN GATINAIS, MIGNERETTE et OUZOUEUR SOUS
BELLEGARDE

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 27/07/2022

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 27/11/2022, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la préfète de la région Centre-Val de Loire
et par délégation du Directeur Départemental des Territoires,
La Directrice Départementale Adjointe des Territoires
Signé : Sandrine REVERCHON-SALLE

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2022-08-01-00007

Accusé de réception d un dossier de demande
d autorisation d exploiter
EARL REBUFFE (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**
Service agriculture et développement rural
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n°22-45-151

Le Directeur départemental
à
EARL « REBUFFE »
Messieurs REBUFFE Thomas et
Pierre-Nicolas
1 Frapuy
45170 - ATTRAY

CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : **172 ha 93 a 53 ca**
situés sur les communes d'ATTRAY, ESCRENNES, MARCILLY EN VILLETTE, SANDILLON et
TRAINOU

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 1^{ER}/08/2022

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 1^{er}/12/2022, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la préfète de la région Centre-Val de Loire
et par délégation du Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service agriculture et développement rural,
Signé : Nicolas GUILLET

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2022-07-28-00008

Accusé de réception d un dossier de demande
d autorisation d exploiter
GAEC SAINTE MARIE (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n°22-45-150

Le Directeur départemental
à
GAEC « SAINTE MARIE »
Madame LE GRELLE Françoise
Messieurs LE GRELLE Philippe,
Amaury et Foucauld
Domaine Ste Marie des Gués
45570 – OUZOUEUR SUR LOIRE

**CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **175 ha 26 a 08 ca**
situés sur les communes de CERDON et COULLONS

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 28/07/2022

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 28/11/2022, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la préfète de la région Centre-Val de Loire
et par délégation du Directeur Départemental des Territoires,
La Directrice Départementale Adjointe des Territoires
Signé : Sandrine REVERCHON-SALLE

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2022-07-08-00010

Accusé de réception d un dossier de demande
d autorisation d exploiter
Mme BIGOT Justine (41)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE LOIR-ET-CHER**
Service Economie Agricole
et Développement Rural
Unité Foncier, Installation, Structures
Tél. 02.54.55.75.37
Dossier n° 22.41.110

Le Directeur départemental
à
Madame Justine BIGOT
La Maison Longue
41400 PONTLEVOY

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour votre installation à titre individuel et la mise en valeur d'une superficie sollicitée
de : **154 ha 96 a 67 ca**
situés sur les communes de LE CONTROIS-en-SOLOGNE (Thenay) – PONTLEVOY
MONTHOU-sur-CHER.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 08/07/2022

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 08/11/2022, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la Préfète de la région Centre-Val de Loire
et par délégation
le Chef d'Unité Foncier, Installation, Structures
et Investissements Agricoles,
Signé : Fabrice GRAND

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2022-07-11-00012

Accusé de réception d un dossier de demande
d autorisation d exploiter
Mme VAUQUELIN Lætitia (41)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE LOIR-ET-CHER**

Service Economie Agricole
et Développement Rural
Unité Foncier, Installation, Structures
Tél. 02.54.55.75.37
Dossier n° 22.41.109

Le Directeur départemental
à
Madame Laëtitia VAUQUELIN
33 rue des Genêts
41320 MENNETOU-sur-CHER

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie supplémentaire sollicitée de : **24 ha 61 a 41 ca**
situés sur la commune de MENNETOU-sur-CHER.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 11/07/2022

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 11/11/2022, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la Préfète de la région Centre-Val de Loire
et par délégation
le Chef d'Unité Foncier, Installation, Structures
et Investissements Agricoles,
Signé : Fabrice GRAND

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2022-07-11-00011

Accusé de réception d un dossier de demande
d autorisation d exploiter
Mr ETAVE Jean-Baptiste (41)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE LOIR-ET-CHER**

Service Economie Agricole
et Développement Rural
Unité Foncier, Installation, Structures
Tél. 02.54.55.75.37
Dossier n° 22.41.111

Le Directeur départemental
à
Monsieur Jean-Baptiste ETAVE
L'Ormeteau
PRÉNOUVELLON
41240 BEAUCE-la-ROMAINE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour votre installation à titre individuel et la mise en valeur d'une superficie de :
162 ha 45 a 58 ca
(dont 4 ha 70 a d'arboriculture, soit un total de 251 ha 75 a 58 ca SAUP)
situés sur la commune de BEAUCE-la-ROMAINE.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 11/07/2022

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 11/11/2022, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la Préfète de la région Centre-Val de Loire
et par délégation
le Chef d'Unité Foncier, Installation, Structures
et Investissements Agricoles,
Signé : Fabrice GRAND

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2022-07-06-00007

Accusé de réception d un dossier de demande
d autorisation d exploiter
Mr BAUDRON Auxence (41)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE LOIR-ET-CHER**
Service Economie Agricole
et Développement Rural
Unité Foncier, Installation, Structures
Tél. 02.54.55.75.37
Dossier n° 22.41.107

Le Directeur départemental
à
Monsieur Auxence BAUDRON
4 rue du Bois Neuf
41310 SAINT-AMAND-LONGPRÉ

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

pour une superficie supplémentaire sollicitée de : **6 ha 40 a 57 ca**
situés sur la commune de SAINT-AMAND-LONGPRÉ.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 06/07/2022

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 06/11/2022, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la Préfète de la région Centre-Val de Loire
et par délégation
le Chef d'Unité Foncier, Installation, Structures
et Investissements Agricoles,
Signé : Fabrice GRAND

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2022-07-19-00001

Accusé de réception d un dossier de demande
d autorisation d exploiter
Mr DUPUY David (41)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE LOIR-ET-CHER**

Service Economie Agricole
et Développement Rural
Unité Foncier, Installation, Structures
Tél. 02.54.55.75.37
Dossier n° 22.41.113

Le Directeur départemental
à
Monsieur David DUPUY
16 rue des Breluquettes
41500 SÉRIS

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour une superficie supplémentaire sollicitée de : **13 ha 73 a 25 ca**
situés sur la commune de SÉRIS.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 19/07/2022

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 19/11/2022, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la Préfète de la région Centre-Val de Loire
et par délégation
le Chef d'Unité Foncier, Installation, Structures
et Investissements Agricoles,
Signé : Fabrice GRAND

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2022-07-25-00003

Accusé de réception d un dossier de demande
d autorisation d exploiter
Mr PARANT Christophe (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n°22-45-148

Le Directeur départemental
à
Monsieur PARANT Christophe
6 Rue du Bourg Neuf
45490 – CORBEILLES EN
GATINAIS

**CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **3 ha 47 a 70 ca**
situés sur les communes de FEROLLES et JARGEAU

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 25/07/2022

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 25/11/2022, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la préfète de la région Centre-Val de Loire
et par délégation du Directeur Départemental des Territoires,
La Directrice Départementale Adjointe des Territoires
Signé : Sandrine REVERCHON-SALLE

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Téléréours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2022-07-28-00007

Accusé de réception d un dossier de demande
d autorisation d exploiter
Mr VINCENT Philippe (41)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE LOIR-ET-CHER**

Service Economie Agricole
et Développement Rural
Unité Foncier, Installation, Structures
Tél. 02.54.55.75.37
Dossier n° 22.41.114

Le Directeur départemental
à
Monsieur Philippe VINCENT
4 Impasse Saint Georges
41000 VILLERBON

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**
pour une superficie supplémentaire sollicitée de : **13 ha 90 a 20 ca**
situés sur la commune de VILLERBON.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 28/07/2022

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 28/11/2022, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la Préfète de la région Centre-Val de Loire
et par délégation
le Chef d'Unité Foncier, Installation, Structures
et Investissements Agricoles,
Signé : Fabrice GRAND

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2022-07-19-00002

Accusé de réception d un dossier de demande
d autorisation d exploiter
SARL DOMAINE DE L'INSTINCT (41)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE LOIR-ET-CHER**

Service Economie Agricole
et Développement Rural
Unité Foncier, Installation, Structures
Tél. 02.54.55.75.37
Dossier n° 22.41.112

Le Directeur départemental
à
Madame Claire ABONNAT
Monsieur Frédéric LEBAUPAIN
SARL DOMAINE DE L'INSTINCT
22 route de Soings
41700 SASSAY

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**
pour une superficie supplémentaire sollicitée de : **0 ha 41 a 80 ca**
(dont 0,3612 ha de vignes AOC)
situé sur la commune de SASSAY.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 19/07/2022

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 19/11/2022, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la Préfète de la région Centre-Val de Loire
et par délégation
le Chef d'Unité Foncier, Installation, Structures
et Investissements Agricoles,
Signé : Fabrice GRAND

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2022-07-28-00009

Accusé de réception d un dossier de demande
d autorisation d exploiter
SCEA CODOUCCHA (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**
Service agriculture et développement rural
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n°22-45-161

Le Directeur départemental
à
SCEA « CODOUCHA »
Monsieur ROUSSEAUX Eric et
Madame ROUSSEAUX Isabelle
L'Aumonière
45620 – ISDES

CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : **89 ha 52 a 39 ca**
situés sur les communes d'ISDES et SOUVIGNY EN SOLOGNE

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 28/07/2022

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 28/11/2022, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la préfète de la région Centre-Val de Loire
et par délégation du Directeur Départemental des Territoires,
P/Le Chef du Service agriculture et développement rural,
la cheffe du pôle compétitivité et territoires
Signé : Emilie ROUSSEAU

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2022-08-01-00008

Accusé de réception d un dossier de demande
d autorisation d exploiter
SCEA DE SAINT MARTIN (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Affaire suivie par : Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n°22-45-153

Le Directeur départemental
à
SCEA « DE SAINT MARTIN »
Messieurs MATHEZ Hugues et
BOSCHER Edouard
Le Mardereau
45370 – CLERY SAINT ANDRE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

pour des modifications qui vont intervenir dans la SCEA « DE SAINT MARTIN »
(Changement de statut, M. MATHEZ Hugues devient associé exploitant et gérant)

Pour une superficie sollicitée de : **100 ha 29 a 84 ca**
situés sur les communes de CLERY SAINT ANDRE et DRY)

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 01/08/2022

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 01/12/2022, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la préfète de la région Centre-Val de Loire
et par délégation du Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef du Service agriculture et développement rural,
Signé : Nicolas GUILLET

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2022-07-08-00011

Accusé de réception d un dossier de demande
d autorisation d exploiter
SCEA DES DEUX NOYERS (41)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DE LOIR-ET-CHER**

Service Economie Agricole
et Développement Rural
Unité Foncier, Installation, Structures
Tél. 02.54.55.75.37
Dossier n° 22.41.108

Le Directeur départemental
à

Madame Anaïs FERMÉ
SCEA DES DEUX NOYERS
12, rue de Touraine
41100 VILLETRUN

CONTRÔLE DES STRUCTURES

**Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**
pour une superficie supplémentaire sollicitée de : **36 ha 63 a 63 ca**
situés sur la commune de VIÉVY-le-RAYÉ.

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 08/07/2022

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 08/11/2022, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la Préfète de la région Centre-Val de Loire
et par délégation
le Chef d'Unité Foncier, Installation, Structures
et Investissements Agricoles,
Signé : Fabrice GRAND

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télerecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2022-12-06-00002

BOURREAU Olivier prolongation

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIR-ET-CHER**

ARRÊTÉ

relatif à une demande d'autorisation d'exploiter
au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles

La préfète de la région Centre-Val de Loire
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-12 et R.331-1 à R.331 7 ;

VU le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations et au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

VU l'arrêté préfectoral régional du 4 août 2021, entré en vigueur le 5 août 2021, portant schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de la région Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté préfectoral n° 41-2022-08-01-00001 en date du 1er août 2022 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) du département du Loir-et-Cher ;

VU l'arrêté préfectoral modificatif n° 41-2022-10-20-00009 à l'arrêté portant nomination des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) du département du Loir-et-Cher en date du 20 octobre 2022 ;

VU l'arrêté préfectoral n°222106 du 23 août 2022 portant délégation de signature à Madame Virginie JORISSEN, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU l'arrêté du 13 septembre 2022 portant subdélégation de signature de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt à Madame Lena DENIAUD s'agissant des actes, décisions et correspondances relatifs au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

VU la demande d'autorisation préalable d'exploiter complète en date du 17 octobre 2022 ;

- présentée par Monsieur Olivier BOURREAU

- demeurant 34 Grande Rue – 41500 COURBOUZON

en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter sur une surface de 3,4962 ha, sur les communes de AVARAY et MER.

CONSIDÉRANT la nécessité d'étudier l'ensemble des demandes concurrentes relatives à la reprise d'une partie de ces parcelles ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires de Loir-et-Cher

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le délai de 4 mois dont dispose l'autorité administrative pour statuer sur la demande d'autorisation préalable d'exploiter déposée par le demandeur est prolongé jusqu'à 6 mois, à compter de la date d'enregistrement du dossier.

ARTICLE 2 : La secrétaire générale pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire, le directeur départemental des territoires du Loir-et-Cher et les maires de AVARAY et MER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le
Pour la préfète de la région Centre-Val de Loire
et par délégation
Fait à Orléans, le 6 décembre 2022
Pour la préfète de la région Centre-Val de Loire
et par délégation
La cheffe du service régional de l'économie agricole et rurale,
Signé : Lena DENIAUD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2022-12-06-00003

EARL DE MANE prolongation

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIR-ET-CHER**

ARRÊTÉ

relatif à une demande d'autorisation d'exploiter
au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles

La préfète de la région Centre-Val de Loire
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-12 et R.331-1 à R.331 7 ;

VU le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations et au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

VU l'arrêté préfectoral régional du 4 août 2021, entré en vigueur le 5 août 2021, portant schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de la région Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté préfectoral n° 41-2022-08-01-00001 en date du 1er août 2022 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) du département du Loir-et-Cher ;

VU l'arrêté préfectoral modificatif n° 41-2022-10-20-00009 à l'arrêté portant nomination des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) du département du Loir-et-Cher en date du 20 octobre 2022 ;

VU l'arrêté préfectoral n°222106 du 23 août 2022 portant délégation de signature à Madame Virginie JORISSEN, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU l'arrêté du 13 septembre 2022 portant subdélégation de signature de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt à Madame Lena DENIAUD s'agissant des actes, décisions et correspondances relatifs au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

VU la demande d'autorisation préalable d'exploiter complète en date du 8 septembre 2022 ;

- présentée par l'EARL DE MANE (Monsieur Rémi SAUVAGE)
- demeurant Mane - 41500 COURBOUZON

en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter sur une surface de 3,4962 ha, sur les communes de AVARAY et MER.

CONSIDÉRANT la nécessité d'étudier l'ensemble des demandes concurrentes relatives à la reprise d'une partie de ces parcelles ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires de Loir-et-Cher

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le délai de 4 mois dont dispose l'autorité administrative pour statuer sur la demande d'autorisation préalable d'exploiter déposée par le demandeur est prolongé jusqu'à 6 mois, à compter de la date d'enregistrement du dossier.

ARTICLE 2 : La secrétaire générale pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire, le directeur départemental des territoires du Loir-et-Cher et les maires de AVARAY et MER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 6 décembre 2022
Pour la préfète de la région Centre-Val de Loire
et par délégation
La cheffe du service régional de l'économie agricole et rurale,
Signé : Lena DENIAUD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.